

Formule AMMA

ORGANISME DE FORMATION

Lieu : CIAM, 35 rue Leyteire 33000 Bordeaux
Dénomination : Centre d'Informations et d'Activités Musicale (CIAM)
Statut juridique : Association loi 1901
Déclaration en préfecture : 02/04/1985
Représenté par : Stéphane ALAUX - Directeur
N° organisme de formation : 72330094733
SIRET : 334 008 653 00027 - APE 8552Z

CALENDRIER

Inscriptions : A partir du 1er février 2024
Formation : du 23 septembre 2024 au 8 juin 2025
Congés : du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025
Évaluations d'entrée : A partir du 15 février 2024
Durée de la formation : 521h
Prix : 8180 €



PUBLIC

Musiciennes (chant, guitare, basse, batterie, clavier, laptop) souhaitant développer leurs capacités pratiques et théoriques musicales pour structurer un projet professionnel.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Préparer son insertion professionnelle en consolidant et en développant de nouvelles connaissances et savoir-faire.

Valider la certification AMMA. (RNCP 37768)

PRÉ REQUIS

- Niveau technique musical : bonne maîtrise en pratique instrumentale ou vocale et bases théoriques
- Expérience de la pratique collective souhaitée
- Niveau Bac recommandé
- Polyvalence musicale appréciée

MODALITÉS D'ACCES

- Inscription en ligne sur le site du CIAM : <https://www.le-ciam.com/candidature>
- Vidéo d'interprétation libre (lien YT ou équivalent)
- CV professionnel et musical
- Lettre de motivation
- Évaluation individuelle technique et théorique au CIAM

VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Présentation à la certification AMMA délivrée par la FNEIJMA

Contenus et modalités pédagogiques

Dans le cadre de son adhésion à la Fédération des Ecoles d'Influences Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA), le CIAM est habilité à présenter des candidats à l'obtention du titre AMMA (RNCP 37768 Niveau 5).

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) depuis le 15 septembre 2021, le titre AMMA (Artiste Musicienne des Musiques Actuelles) vise à certifier les compétences techniques et artistiques mobilisées par les musiciennes dans le cadre de projets d'écriture et de composition, d'interprétation scénique, d'animation et de médiation culturelle.

À ce jour, le CIAM prépare à l'obtention des blocs 1 (Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien des musiques actuelles) et 3 (Interpréter une œuvre de musiques actuelles) du titre.

La formule AMMA est un parcours complet réunissant les modules suivants :

- Module chant ou instrument intensif
- Module Musicienne tout-terrain
- Module Groupe
- Module Langage et Culture musicale

Ce parcours est personnalisable en fonction des objectifs des candidates et de leurs pré-requis, validés lors des tests préalables à l'entrée en formation.

Modules inclus	Volume horaire annuel
Module Chant ou Instrument intensif	123h
Module Groupe	191h
Module Musicienne Tout-Terrain	102h
Module Langage et culture musicale	105h
Total	521h

TARIF

	Prix	Prix moyen/h
Formule AMMA	8180 €	15,70 €